

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par l'entreprise MARRON TP SOMME, ZA du chant des oiseaux à 80800 FOUILLOY qui doit intervenir chemin des Baquets à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de veiller à la sécurité des usagers et des riverains.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise MARRON TP SOMME pourra intervenir devant le 7, chemin des Baquets à SALEUX pour procéder à des travaux de réalisation d'un branchement souterrain sur grille et terrassement. Ces travaux se dérouleront du mardi 30 mai 2023 au vendredi 16 juin 2023 inclus.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement de tout véhicule sera interdit devant le 5, 7, 12 et 14 Chemin des Baquets sur le point d'intervention.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise MARRON TP SOMME pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur KIT René, MARRON TP SOMME – ZA du chant des oiseaux à 80800 FOUILLOY (chloe.luc@marrontp.fr)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 16 mai 2023

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



- Affiché le 16 mai 2023